

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 FEVRIER 2026 Sous forme de visio-conférence

Membres présents titulaires ou suppléants

- Chantal Remoué, conseillère enseignement supérieur, insertion professionnelle et emploi, DRAC Pays de la Loire, *pouvoir de Anne Gérard*
- Stéphanie Carnet, conseillère pour la danse, la musique et l'économie du spectacle vivant, DRAC Bretagne, *pouvoir de Quentin Jagorel*
- Benoit Careil, adjoint au maire chargé de la culture, Ville de Rennes
- Michel Cocotier, conseiller municipal en charge du spectacle vivant, Ville de Nantes
- Réza Salami, adjoint au maire de Brest
- Chloé Langeard, directrice du service UA Culture, Angers Université
- Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, professeure de littérature française, Nantes Université
- Pierre-Henry Frangne professeur des universités, philosophie de l'art et esthétique Université Rennes2, *pouvoir de Baptiste Brun*
- Anne-Laure Guenoux, représentante des personnels permanents
- Céline Roux, représentante des personnels pédagogiques danse
- Jeremy Chmielarz, représentant des personnels pédagogiques musique
- Alison Gautier, Lou Casamayou (suppléante), représentantes étudiants danse
- Mathilde Pianfetti, représentante étudiants musique

Membres titulaires excusés

- Anne Gérard, directrice DRAC Pays de la Loire, *pouvoir donné à Chantal Remoué*
- Quentin Jagorel, directeur DRAC Bretagne, *pouvoir donné à Stéphanie Carnet*
- Emmanuelle Bousquet, vice-présidente culture Nantes Université
- Nicolas Dufetel, adjoint à la culture et au patrimoine Ville d'Angers
- Baptiste Brun, vice-président culture et documentation, Université Rennes2, *pouvoir donné à Pierre-Henri Frangne*
- Emmanuelle Bousquet, vice-présidente culture, Nantes Université
- Basil Brasse, représentant étudiants musique
- Noan Goupil, représentant étudiants musique

Et en présence de

- Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale
- Marc Clériveret, directeur du département musique
- Maurice Courchay, directeur du département danse
- Taofik Ligali, responsable administratif et financier
- Caroline Stupienko, assistante de direction et coordinatrice ERASMUS+

- Noluen Le Buhé, intervenante musique
- Hervé Réto, comptable public, responsable du SGC de Rennes

La Présidente précise que cette séance constitue le premier conseil d'administration recomposé, suite au retrait des Régions. Il compte désormais 19 membres. Les Régions Pays de la Loire et Bretagne demeurent associées aux travaux du groupe technique, en tant que financeurs.

La Présidente ouvre la séance et rappelle que les questions diverses seront traitées en fin de séance. Elle remercie le groupe technique pour la préparation du conseil d'administration, soulignant la qualité du travail effectué.

Hervé Réto, responsable du service de gestion comptable de Rennes, se présente. Il précise que ce changement fait suite au transfert du siège social de Nantes à Rennes. Le transfert comptable s'est déroulé dans de bonnes conditions, permettant l'établissement du compte financier unique (CFU) dans les délais réglementaires.

Chloé Langeard se présente. Maître de conférences en sociologie (politiques culturelles territoriales), directrice du service culturel de l'Université d'Angers, présidente de Tempo à Nantes, elle assiste à son premier conseil d'administration du Pont Supérieur.

Benoît Careil annonce que cette séance constitue son dernier conseil d'administration, en raison de la fin de son mandat municipal. La Présidente le remercie pour son engagement et sa contribution au travail du conseil d'administration.

COMPTE RENDU ET DÉLIBÉRATIONS TECHNIQUES SOUMISES À VOTE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

I – Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 19 décembre 2025

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est soumis au vote. Les administrateurs absents lors du conseil d'administration du 19 décembre 2025 ne prennent pas part au vote.

Adoption à l'unanimité

II – Délibérations relatives au budget et au fonctionnement

Compte financier unique (CFU)

Hervé Réto présente le CFU, établi conjointement par le service comptable et l'établissement. Résultats :

- Résultat de fonctionnement : + 346 736,90 €
- Résultat d'investissement : + 75 306,50 €

Il est précisé que le résultat comprend des fonds affectés (CVEC, bourses, compensations de droits de scolarité), ramenant le solde des fonds propres à environ 309 000 €.

Adoption à l'unanimité

Affectation du résultat 2025

Le conseil d'administration décide de maintenir l'intégralité du résultat de fonctionnement en section de fonctionnement, compte tenu du faible niveau d'investissement.

Adoption à l'unanimité



Budget primitif 2026

Catherine Lefaix-Chauvel présente les grandes orientations :

- Légère baisse du budget de fonctionnement par rapport à 2025
- Diminution des charges de personnel (-2,22 %)
- Stabilité des charges à caractère général
- Augmentation des recettes liée au résultat reporté
- Baisse des subventions, liée au désengagement progressif de la Région Pays de la Loire

Adoption à l'unanimité

Aliénation de gré à gré de biens mobiliers

Le conseil d'administration adopte une délibération-cadre autorisant la vente de biens d'une valeur inférieure à 2 000 €, afin de simplifier la gestion administrative.

Adoption à l'unanimité

Sont autorisées :

- La vente de deux anciens véhicules de service
 - Renault Grand Scénic (7 places)
 - Renault Modus (5 places)
- La vente d'une harpe de concert héritée du CEFEDM, estimée à 17 000 €, devenue sans usage pour l'établissement et destinée à être utilisée par le Conservatoire de Rennes.

Adoption à l'unanimité

III – Délibération relative aux étudiants

Application de la gratuité pour les étudiants boursiers – année 2025-2026

Le conseil d'administration valide l'exonération des droits de scolarité pour les étudiants boursiers, rendue possible par une subvention ministérielle d'environ 16 000 €.

Adoption à l'unanimité

IV – Délibération relative aux ressources humaines

Participation employeur – garantie santé

Mise en conformité de la participation employeur, obligatoire à compter du 1er janvier 2026, sans modification du montant de la participation employeur existant.

Adoption à l'unanimité

Convention de participation prévoyance – CDG 35

Après deux passages en Comité Social Territorial, conformément à la procédure réglementaire, la délibération est à nouveau soumise au conseil d'administration.

Adoption à l'unanimité

Création d'un emploi non permanent – contrat de projet

Création d'un emploi non permanent sur trois ans, visant :

- La rationalisation des vacances de formateurs musique
- Le développement d'une offre de formation professionnelle courte en musique



- Une économie estimée entre 7 000 et 8 000 € par an
- Il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'une création de poste au tableau des effectifs et qu'aucune transformation à terme en CDI n'est possible sans poste ouvert.

Adoption à l'unanimité

Accroissement temporaire d'activité – mission archives

Recrutement temporaire d'une archiviste professionnelle pour le site de Rennes, incluant une formation à l'archivage numérique à l'attention des personnels permanents.

Adoption à l'unanimité

V – Informations et questions diverses

Pas de questions diverses.

Séparation des BEPS musique et danse

Les représentants étudiants informent le conseil d'administration de la séparation juridique des deux BEPS (musique à Rennes / danse à Nantes), motivée par des raisons pratiques et financières.

Il est précisé que cette séparation n'implique aucune rupture des liens entre les deux communautés étudiantes, qui conservent des outils de communication communs.

Une vidéo de promotion du Diplôme d'État de professeur de musique est diffusée.

https://www.youtube.com/watch?v=YrbjxjX_INU

Plusieurs membres saluent le travail de la direction et des équipes dans un contexte budgétaire contraint.

La Présidente remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

Clôture de la séance

